

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 9 juin 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**  
Nombre de présents : 25  
Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**  
Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 07  
Nombre de votants : 30

**OBJET**

Affaire n° 2023-071

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET ANNEXE DU  
FOSSOYAGE

**NOTA** : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 2 juin 2023.

LA PRESIDENTE DE SEANCE



*A. Le Toullec*  
**Annick LE TOULLEC**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vendredi neuf juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de Mme Annick Le Toullec, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa.

**Absents représentés** : M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint par M. Jean-Max Nagès, M. Franck Jacques Antoine par M. Bernard Robert, Mme Claudette Clain Maillot par M. Alain Iafar, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Zakaria Ali par M. Mihidoiri Ali, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Barbara Saminadin, Mme Pamela Trécasse par M. Didier Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : néant.

**Départ(s) en cours de séance** : Mme Honorine Lavielle à 15h20 (affaire n° 2023-069), M. Olivier Hoarau de 15h30 à 15h32 (affaires n°s 2023-071 à 2023-073).

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

Affaire n° 2023-071

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire lors du vote du compte administratif ;

**Vu** l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Vu** le Compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 24 mai 2023 ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Le Toullec a été élue présidente de séance par le conseil municipal pour débattre et voter le Compte Administratif ;
- Le Maire s'est retiré de la salle du conseil municipal au moment du vote, soit de 15h30 à 15h32 ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe du Fossoyage ;

**Article 2 :** d'arrêter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

- en section de fonctionnement : 9 547,23 €,
- en section d'investissement : 0,00 € (pas de mouvement) ;

**Article 3 :** de maintenir le résultat de clôture d'un montant de 166 653,84 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002 sur l'exercice 2023.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LA PRESIDENTE DE SEANCE**



*Annick Le Toullec*  
**Annick LE TOULLEC**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte administratif du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2022.

■ Compte tenu des réalisations en dépenses et en recettes et de la reprise de l'excédent antérieur reporté, il résulte pour l'année 2022 les éléments ci-après :

**En investissement**, il n'y a pas eu de réalisation au cours de l'exercice 2022. Le résultat est donc nul.

**En fonctionnement**, les recettes correspondent à la facturation des frais de fossoyage qui représentent un montant de 13 925,80 € (chapitre 70).

Les dépenses portent sur l'achat de vêtements de travail et de diverses fournitures, sur les frais bancaires liés au paiement par carte bleue par les administrés, (chapitre 011 : 3 487,77€) ainsi que sur les admissions en non-valeur (chapitre 65 : 891,80 € - Délibération n°2022-170).

Le résultat de l'exercice est donc de 9 547,23 €.

Une fois pris en compte l'excédent reporté de 2021 (chapitre 002 : 157 106,61 €), le résultat de clôture présente un excédent de 166 653,84 €, qu'il convient d'affecter selon le tableau suivant.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
4 378,57	13 925,80	9 547,23	Résultat de l'exercice
	157 106,61	157 106,61	Reprise du résultat reporté
<b>4 378,57</b>	<b>171 032,41</b>	<b>166 653,84</b>	<b>Résultat de clôture</b>

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année 2022 (mandats et titres émis) ainsi que la reprise de l'excédent antérieur :

Chapitre	Total budget	Réalisations	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	119 000,00	3 486,77	2,93%
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00	891,80	8,92%
67 - Charges exceptionnelles	28 000,00	0,00	0,00%
68 - Dotations aux provisions	10 000,00	0,00	0,00%
<b>Total dépenses</b>	<b>167 000,00</b>	<b>4 378,57</b>	<b>2,62%</b>
Chapitre	Total budget	Réalisations	Taux de réalisation
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 893,39	13 925,80	140,76%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	157 106,61	157 106,61	100,00%
<b>Total Recettes</b>	<b>167 000,00</b>	<b>171 032,41</b>	<b>102,41%</b>

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2022 ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :
  - o en section de fonctionnement : 9 547,23 €,
  - o en section d'investissement : 0,00 € (pas de mouvement) ;
- de maintenir le résultat de clôture d'un montant de 166 653,84 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002 sur l'exercice 2023 ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

---

**Affaire suivie par la Direction des Finances**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)  
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2023_071
Objet :	Compte administratif 2022 - budget annexe Fossoyage
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	974-219740073-20230609-DL_2023_071-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à jf.savignan@ville-port.re

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 974-219740073-20230609-DL_2023_071-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2023-071.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20230609-DL_2023_071-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	117.2 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 4. Compte Administratif 2022 - Fossoyage.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20230609-DL_2023_071-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	318 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2023 à 06h09min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2023 à 06h09min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2023 à 06h09min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juin 2023 à 06h09min56s	Reçu par le MI le 2023-06-23